

# IDENTIFICATION DIRECTE A LA TVA (IDT)

L'assujetti souhaite se faire identifier sous le régime de "l'identification directe" (c-à-d sans représentant responsable)

## I. Identification de l'assujetti non établi en Belgique (pays d'origine)

1.1 Nom et Prénom ou dénomination complète	Access Réparation Sarl
1.2 Rue	Rue de l'industrie
1.3 Numéro(s) de rue et de boîte	19
1.4 Code Postal – Localité	L-8069 Bertrange
1.5 Pays (état membre de l'UE, autre que la Belgique)	Luxembourg
1.6 Numéro de téléphone (avec préfixe pays)	+ 352 661 240 625
1.7 Numéro fax	N/A
1.8 Adresse Email	info@accessreparation.com
1.9 Nom du gestionnaire du dossier/personne de contact	Wassim AHSINA
1.10 Sous quel numéro de TVA avez-vous été identifié à la TVA dans votre pays d'origine ?	LU35409048

1.11 Veuillez annexer l'**original** d'une attestation **récente** (datée de moins d'un an) délivrée par l'Administration de votre pays d'origine (cette annexe sera numérotée comme « Annexe 1 »).

## II. Forme juridique de la société dans son pays d'origine

2.1 Quelle est la forme juridique de la société ?	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
2.2 Quelle est la date de constitution de la société	11 décembre 2023

2.3 Vous devez joindre une copie de l'acte de constitution/statuts de la société non établie en Belgique mentionnée au point I ainsi qu'une copie de l'extrait du registre de commerce. (ces annexes sont à numérotéer comme « Annexe 2 » et « Annexe 3 »).

## III. Enregistrement en Belgique

3.1 L'assujetti mentionné au point I a-t-il déjà été identifié à la TVA auprès de l'Administration belge ?  
 Oui  Non  
Si oui, sous quel numéro

3.2 Quelle langue, l'assujetti repris au point I, choisit-il pour sa correspondance standardisée avec l'Administration belge ?  
 Néerlandais  Français  Allemand

3.3 Quelle est l'adresse en Belgique où les livres et documents relatifs à l'activité économique en Belgique de l'assujetti mentionné au point I seront présentés à toute requête expresse de l'Administration?

- 3.3.1 Nom et prénom ou dénomination complète de la personne (physique ou morale) établie à cette adresse
- 3.3.2 Rue
- 3.3.3 Numéro et boîte
- 3.3.4 Code postal –localité (en Belgique)
- 3.3.5 Numéro de téléphone
- 3.3.6 Numéro de Fax
- 3.3.7 Adresse Email
- 3.3.8 Nom et qualité de la personne à contacter établie à cette adresse et chargée de présenter les livres et documents à l'Administration.

Il n'y a pas d'adresse en Belgique

3.4 L'assujetti mentionné au point I désigne-t-il un mandataire ? (établi ou non en Belgique)

Oui    Non

Si oui,

- 3.4.1 Nom et prénom ou dénomination complète de ce mandataire
- 3.4.2 Rue Numéro Boite
- 3.4.3 Code postal-Localité
- 3.4.4 Pays
- 3.4.5 Numéro de téléphone
- 3.4.6 Numéro de Fax
- 3.4.7 Adresse E-mail
  
- 3.4.8 Numéro de TVA du mandataire attribué dans le pays où il est établi

MS Gestion SA
14, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch
Luxembourg
+352 80 27 78
N/A
a.duplicy@tsec.lu
LU 169 70 066

3.4.9 Dans la mesure où le mandataire est désigné pour fournir des renseignements à l'Administration et/ou peut signer certains documents administratifs en lieu et place de l'assujetti désigné au point I, la procuration qui attribue à ce mandataire ses compétences doit être jointe au présent formulaire (IDT – cette annexe sera numérotée « Annexe 5 »)

## IV. Activités

- 4.1 Description la plus détaillée possible des activités (prévues) de l'assujetti mentionné au point I en Belgique.  
Le cas échéant, cette description peut-être reprise sous une annexe jointe à l'annexe prévue au point 4.13 du présent formulaire.

Travaux de serrurerie et dépannages en serrurerie

- 4.2 Description la plus détaillée possible des activités de l'assujetti mentionné au point I dans son pays d'origine et mention de tout régime particulier auquel l'assujetti y est soumis (assujetti mixte, régime de la marge, ...)

Travaux de menuiserie métallique et serrurerie - assujetti régime normal

- 4.3 L'activité pour laquelle vous sollicitez un numéro de TVA en Belgique est-elle une activité occasionnelle ?  
 Oui  Non

- 4.4 Quel est le chiffre d'affaires annuel présumé ?

35000 €

- 4.5 Achetez-vous des biens en Belgique?

Oui  Non

Si oui depuis quand effectuez-vous ces opérations ?

- 4.6 Quel est le montant annuel exprimé en EURO de TVA déductible, auquel l'assujetti mentionné au point I estime avoir droit, par application de l'article 45 et de l'Arrêté Royal n°3 du Code de TVA belge ?

Ne peut être estimé actuellement

- 4.7 Y a-t-il des importations en Belgique à partir de pays non-membre de l'UE au nom de l'assujetti mentionné au point I ?

Oui  Non

- 4.8 Y a-t-il des livraisons de biens en Belgique au nom de l'assujetti mentionné au point I à partir d'autres pays membres de l'UE que la Belgique ?

Oui  Non

- 4.9 Y a-t-il des transferts en Belgique de biens appartenant à l'assujetti mentionné au point I à partir de pays membre ?

Oui  Non

Si oui de quel(s) état(s) membre(s) proviennent ces biens ?

Petits outillages et marchandises

4.10 Destination des biens dont il est question au point 4.5 à 4.9 ci-dessus

- 4.10.1 L'assujetti mentionné au point I les livre à des assujettis établis en Belgique tenu au dépôt de déclarations périodique ?  
 Oui  Non
- 4.10.2 L'assujetti mentionné au point I fournit ces biens à des assujettis non établis en Belgique identifiés en Belgique par l'intermédiaire d'un représentant fiscal ? (pas un simple mandataire !)  
 Oui  Non
- 4.10.3 L'assujetti mentionné au point I fournit les biens à des assujettis non-établis en Belgique ?  
 Oui  Non
- 4.10.4 L'assujetti mentionné au point I livre les biens à des particuliers ?  
 Oui  Non
- 4.10.5 L'assujetti mentionné au point I livre les biens à destination d'un autre pays membre de l'UE ?  
 Oui  Non
- 4.10.6 L'assujetti mentionné au point I transfère les biens à partir de la Belgique vers un autre pays membre de l'UE ?  
 Oui  Non
- 4.10.7 L'assujetti mentionné au point I exporte les biens vers un pays hors UE ?  
 Oui  Non
- 4.10.8 L'assujetti mentionné au point I utilise les biens pour effectuer des prestations de services localisées en Belgique ?  
 Oui  Non

4.11 L'assujetti mentionné au point I dispose-t-il d'un lieu de stockage en Belgique ?

Oui  Non

Si oui,

4.11.1 Nom du propriétaire du lieu de stockage

4.11.2 N° TVA du propriétaire du lieu de stockage

4.11.3 Rue Numéro et boîte

4.11.4 Code postal – Localité


4.12 L'assujetti mentionné au point I paie-t-il de la TVA sur les services qui lui sont fournis ?

Oui  Non

4.13 L'assujetti mentionné au point I effectue-t-il lui-même des prestations de services en Belgique ?

Oui  Non

Si oui,

4.13.1 L'assujetti mentionné au point I effectue-t-il ces prestations pour des assujettis établis en Belgique tenus aux dépôts de déclarations périodiques ?

Oui  Non

- 4.13.2 L'assujetti mentionné au point I effectue-t-il ces prestations pour des assujettis non établis en Belgique mais identifiés à la TVA belge par le biais d'un représentant responsable (PAS un simple mandataire !)  
 Oui  Non
- 4.13.3 L'assujetti mentionné au point I effectue ces prestations pour des assujettis non établis en Belgique ?  
 Oui  Non
- 4.13.4 L'assujetti mentionné au point I effectue-t-il ces prestations pour des particuliers ?  
 Oui  Non
- 4.13.5 Les prestations effectuées en Belgique concernent-elles « des prestations relatives à un bien immobilier »  
 Oui  Non

4.14 L'assujetti repris au point I est tenu de fournir la preuve de l'activité qui justifie la nécessité d'une identification à la TVA en Belgique. Cette preuve peut être apportée par la présentation d'un faisceau de documents tels que copie de factures, contrats, bons de commande, documents de transport. Ces annexes doivent être numérotées comme « Annexe(s) 4 (ou 4.1, 4.2, à 4. ...). Si aucune preuve satisfaisante ne peut être fournie, un numéro de TVA ne sera pas attribué. Le présent formulaire doit être considéré comme une demande de renseignements. Chaque modification des données qui sont indiquées dans le présent formulaire doit nous être communiquée le plus rapidement possible par écrit, afin que nous puissions gérer votre dossier de façon optimale. La non communication des modifications peut entraîner l'application d'une amende.

La communication des modifications ultérieures doit être explicite quant aux données qui doivent être modifiées, le cas échéant il est nécessaire de fournir les pièces justificatives de la modification (ex : copie des statuts modifiés, nouveau extrait du registre de commerce, nouvelle procuration si changement de mandataire, etc...) Chaque modification à apporter à votre dossier portera la référence de la donnée initialement communiquées dans le présent formulaire (ex : le numéro de téléphone de l'assujetti repris au point 1.6 du formulaire IDT est modifié en ...).

Afin que les données mentionnées dans le présent formulaire puissent être avalidées, il est indispensable que l'assujetti mentionné au point I complète les mentions reprises ci-dessous : date, signature personnelle de l'assujetti (personne physique) ou d'une personne reprise dans l'acte de constitution/statuts (personne morales), nom et qualité du signataire, mention manuscrite « déclaré complet et sincère »

Date : 25/03/2025

Mention manuscrite : « déclaré complet et sincère » : déclaré complet et sincère

Signature : 

Nom et qualité du signataire :  
AHSENA WASSSEM  
Gerant administratif